



# SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-Mail : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)

**Lundi 17 mai 2010**

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant :

<http://68.snuipp.fr/spip.php?article1492>

si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

**Syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin**

**TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.**

[Le bulletin d'adhésion 2009- 2010 en lien ici](#)

## **SOMMAIRE**

- 1) Baisser le salaire des fonctionnaires contre la crise : une belle imposture !**
- 2) Tous en grève privé-public le jeudi 27 mai 2010 à l'appel de la FSU, CGT, CFTD, UNSA, Solidaires afin de défendre nos Retraites et nos salaires !**
- 3) Déclarer son intention de participer à la grève du jeudi 27 mai 2010 : tout le monde contre le SMA, tout le monde envoie sa déclaration !**
- 4) Jeudi 20 mai : tous les résultats officiels du 1<sup>er</sup> mouvement 2010.**
- 5) NBI pour les faisant-fonctions en CLIS : refus du Recteur.**
- 6) Accès Hors-classe dans le Haut-Rhin.**

### **1) Baisser le salaire des fonctionnaires contre la crise : une belle imposture !**

**C'est la crise, souvenons-nous !**

Ce gigantesque jeu de dupes qu'est devenu la bourse n'en finit pas d'imploser...

Ce serait faire preuve d'optimisme béat d'imaginer que cela peut remettre en cause sérieusement nos libéraux dogmatiques.

Nous avons pour cela des garde-fous, des empêcheurs de penser en rond : c'est la Banque Européenne, le Fond Monétaire International.

**Donc, l'idée du jour, c'est de réduire les salaires de fonctionnaires.**

C'est déjà en action en Europe :

- **En Irlande** : le premier ministre Brian COWEN a décidé le 3 février, contre l'avis des syndicats, de réduire de plus de 7 % le traitement dans la fonction publique.
- **En Lettonie** : une baisse de 15 % a été imposée aux revenus des fonctionnaires.
- **En Hongrie** : le treizième mois a été supprimé dans la fonction publique.
- **En Grèce** : baisse de 10% des salaires des fonctionnaires
- **En Espagne** : baisse de 5%.

Mais Luc Châtel, porte-parole du gouvernement s'est voulu rassurant hier. " Cette réforme n'est absolument pas d'actualité dans notre pays (...) vous ne pouvez pas comparer la situation des finances de l'Espagne et celle de notre pays " a-t-il déclaré au micro d'Europe 1.

Attendons quelques mois pour vérifier !

## **2) Tous en grève privé-public le jeudi 27 mai 2010 à l'appel de la FSU, CGT, CFDT, UNSA, Solidaires afin de défendre nos Retraites et nos salaires !**

### **Manifestations :**

- 11h, devant la Préfecture, COLMAR

- 16h30, place de la bourse, MULHOUSE

- [La lettre pour les parents d'élèves](#)

- [Les raisons de la grève \(communiqué intersyndical\)](#)

## **3) Déclarer son intention de participer à la grève du jeudi 27 mai 2010 : tout le monde contre le SMA, tout le monde envoie sa déclaration !**

Vous trouverez en lien un courrier type, différent de celui proposé par l'administration et un peu plus "revendicatif", pour déclarer votre intention de participer au mouvement de grève du 27 mai 2010 (Rien n'oblige à utiliser un modèle fourni par l'IA).

**[Déclaration d'intention proposée par le SNUipp](#)** (à envoyer par fax ou par courrier à [l'IEN](#) avant le vendredi 21 mai minuit, en raison du lundi 24 mai férié).

1° La déclaration préalable doit parvenir 48 heures au moins avant le jour de la grève et comprendre un jour de classe (jour ouvré) soit le **vendredi 21 mai minuit, en raison du lundi 24 mai férié**.

Celle-ci peut-être adressée par télécopie (fax) ou courrier postal (les courriels ne sont pas valides) à l'IEN de votre circonscription. [En lien, les adresses et les fax des IEN](#)

2° La déclaration indique le nom et le prénom, la date et l'heure à laquelle le collègue entend se mettre en grève. Rien n'oblige à utiliser un modèle fourni par l'administration qui demanderait plus de renseignements que la simple déclaration individuelle. Le directeur n'a pas à faire de déclaration par école.

3° Tous les collègues en responsabilité d'une classe le jour de la grève doivent faire une déclaration préalable.

Néanmoins, tous les collègues peuvent signaler leur intention de faire grève, celle-ci ne valant pas un engagement de leur part.

Déclarons donc tous, massivement, notre intention de participer à la grève.

4° Pensez à conserver un double de votre déclaration d'intention et/ou accusé d'émission du fax, en cas de contestation.

5° Ne renvoyez pas toutes les déclarations des collègues d'une même école dans une seule enveloppe.

6° Attention aux pressions de certaines communes qui demandent aux directeurs d'organiser le SMA.

La démarche des déclarations préalables individuelles va grandement compliquer la tâche de notre hiérarchie. La nécessité pour l'administration d'attendre d'avoir reçu l'ensemble des déclarations avant de pouvoir effectuer le pourcentage d'intentions pour chaque école et de le transmettre aux mairies concernées peut nous servir.

- [Pour tout savoir sur le service minimum d'accueil, cliquez ici](#)

- [Des questions-réponses sur le service minimum d'accueil, cliquez ici](#)

## **4) Jeudi 20 mai : tous les résultats officiels du 1<sup>er</sup> mouvement 2010.**

Tous les résultats seront publiés sur notre [site internet](#) ou donnés par téléphone (03 89 54 02 58 ou 03 89 64 16 61).

Cette CAPD étudiera également les postes adaptés de courte et longue durée ainsi que les demandes d'annulation de permutations informatisées.

### **5) NBI pour les faisant-fonctions en CLIS : refus du Recteur.**

Le Recteur de l'Académie de Strasbourg vient de faire savoir officiellement qu'elle n'est pas disposée à rétribuer les collègues qui demandent leur droit de remboursement de la NBI par l'envoi d'un courrier gracieux. Ces collègues devront, donc comme d'autres qui les ont précédés, aller au tribunal administratif alors que la décision a déjà été jugée sur le fond.

En effet, une dizaine de collègues exerçant en CLIS ont obtenu satisfaction au tribunal administratif de Strasbourg le 15 décembre 2009 en ce qui concerne le versement de la NBI de 27 points (plus de 120 euros par mois) que perçoivent les collègues spécialisés exerçant en CLIS. Le gain pour les collègues est très important. Ils ont été intégralement payés au mois d'avril.

Ainsi, afin que les collègues puisse toucher ce dont ils ont droit, le SNUipp 68 se propose à nouveau d'accompagner ceux qui le désirent sachant que le résultat ne peut être que « gagnable » car déjà jugé sur le fond par le tribunal administratif de Strasbourg.

Les collègues concernés sont tous ceux qui, sans être spécialisés, exercent actuellement ou ont exercé en CLIS (il faut remonter 4 ans en arrière) jusqu'au 1er juin 2009. Les titulaires-remplaçants ayant remplacé en CLIS peuvent aussi faire valoir leur droit.

La première démarche à faire est un recours gracieux auprès de l'IA à envoyer en recommandé avec AR.

#### **[Toute l'explication du recours gracieux](#)**

Pour rappel, la non réponse de l'IA dans un délai de deux mois vaut rejet, après quoi les collègues saisiront le Tribunal Administratif.

#### **[Toute l'explication de la saisie du tribunal administratif.](#)**

Surtout, n'hésitez pas à prendre contact avec le SNUipp qui vous aidera dans vos démarches.

### **6) Accès hors-classe dans le Haut-Rhin.**

49 accès hors-classe pour la rentrée 2010 sont prévus dans le Haut-Rhin (environ 2% des collègues).

La liste des heureux élus sera étudiée à la CAPD de fin juin.

**Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.**

**Salutations syndicales.**

**Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>**